



Garantie dommages tous accidents

Par **bibou79**, le **14/01/2017** à **17:17**

Bonjour à tous et bonne année,

Une petite question

Voici les faits: Avant hier ma femme prend la voiture. En avançant son siège, cela déclenche l'extincteur qui était sous le siège du véhicule, la gâchette s'est prise par accident dans le rail. L'extincteur s'est intégralement vidé dans l'habitacle.

Actuellement la voiture est au garage. La poudre ABC est très corrosive et peut endommager l'électronique de la voiture. Nous attendons l'avis du garage. Dans le meilleur des cas il faudra un nettoyage approfondi de tout l'habitacle (recours à une société spécialisée dans ce type de sinistres).

Nous sommes assurés en tous risques pour cette auto chez un assureur connu.

10 minutes après le pépin, j'appelle le service sinistres qui me dit que ce type de sinistres n'entre dans aucun des cas de garantie !

Ma question est:

Ce type de dommage peut il être couvert par la garantie " dommages tous accidents" de notre contrat d'assurance ?

En vous remerciant d'avance

Bibou

Par **chaber**, le **14/01/2017** à **17:45**

bonjour

commencez par relire les conditions générales de votre contrat, notamment la garantie Tous risques ou Dommages accidentels

Vous constaterez que votre incident ne rentre pas dans la définition de la garantie